Je respecte la règlementation en matière d'hygiène

Les commerçants peuvent se rapprocher du Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de la Ville d’Epernay afin d’obtenir des informations complémentaires concernant l’application des réglementations européenne et nationale au sein de leur établissement.



Le Service se tient à votre disposition pour :

- vous informer et vous conseiller
- vous expliquer les bonnes pratiques d’hygiène et les procédures à mettre en place
- vérifier le respect de la réglementation et protéger les consommateurs, en réalisant des inspections inopinées.

La démarche pédagogique mise en place par le SCHS vise à se prémunir d’éventuelles contaminations des denrées alimentaires destinées aux consommateurs.

Rappel : En application de l'article L2212-2 4° du Code général des collectivités territoriales, le Maire est compétent pour surveiller l'hygiène des aliments.

Contact

Direction départementale de l’emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) :

Service sécurité et qualité sanitaires de l’alimentation

ddestpp-sv@marne.gouv.fr

03 51 37 63 64

Ville d'Epernay :

Service Communal d'Hygiène et de Santé

03 26 53 36 00

Formulaire Contact

Liens utiles
Autres informations administratives et démarches pour les restaurants